

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Présents :

11 (MM., Mmes BAGNERIS, BIAGGINI, DAMBLAT, DAMIAN, DA SILVA, ISAIA, LARDIERE, LEFEVRE, LOUSSIKIAN, PUIG, VARGAS).

3 (M., Mmes CHAUVOT, DASQUE, MAILHE).

Absent :

5 MM. Mmes COMBES, EYCHENNE, FAUBERT, LAGE, STANCZAK ont donné procuration.

La séance est ouverte à 18 h 45.

1 – Désignation du secrétaire de séance

BAGNERIS

Vote pour : 19

2 – Adhésion à un groupe de commande pour l'achat de fournitures administratives pour les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Muretain

La CAM et les communes membres achètent des fournitures administratives pour leur fonctionnement annuel. Il apparaît qu'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives tant pour les besoins propres de la CAM que pour ceux des communes membres souhaitant s'y associer permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives, conformément aux dispositions de l'article 8-VII-1 du code des marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention. Le groupement prendra fin au terme du marché.

La CAM assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procèdera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant. Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 8-VII du code des marchés publics, elle sera chargée de signer et de notifier le marché. La commission d'appel d'offres sera celle de la CAM.

Chaque membre du groupement s'assurera de sa bonne exécution en ce qui concerne le paiement du prix.

Le conseil municipal donne son accord sur la convention proposée.

Vote pour : 19

3 – Signature d'une convention-type de mise à disposition des installations et équipements sportifs communaux avec le Conseil Général

La commune a bénéficié d'une subvention du département le 4 juillet 2012 pour la réalisation d'un city-park (terrain multisports).

Afin que cette subvention soit versée, le conseil général demande de signer une convention-type de mise à disposition des installations et équipements sportifs communaux.

La commune s'engage à mettre l'ensemble des équipements de ce terrain multisports à disposition des élèves des collèges publics sur sollicitation du conseil général afin que les collèges publics puissent y organiser les activités qu'ils ont pour mission d'assurer (pratique de l'éducation physique et sportive qui comprend les heures d'enseignement obligatoires de l'EPS, les heures des sections sportives, des associations sportives (UNSS)).

La commune propriétaire de l'équipement et les collèges publics utilisateurs détermineront au début de chaque année scolaire par convention spécifique, les conditions et modalités d'utilisation, en ce qui concerne

les plannings scolaires, les assurances et règles de sécurité à respecter et dresseront l'état des lieux et l'inventaire des matériels et mobiliers mis à disposition.

Cette mise à disposition se fait à titre gratuit pour une durée de 15 ans à compter de sa signature.

Le conseil municipal donne son accord.

Vote pour : 19

4 – M.A.P.A. travaux de restauration de la chapelle de Notre Dame de l'Aouach

Après analyse des offres reçues par la commission d'appel d'offres, les entreprises retenues sont :

- Lot 1 : maçonnerie-pierre de taille : entreprises SAS BOURDARIOS – Service CORREA
- Lot 2 : charpente-couverture : entreprise F. GALLAY
- Lot 3 : menuiserie : MALBREL CONSERVATION
- Lot 4 : électricité : SOCOREM
- Lot 5 : paratonnerre : entreprise BODET SA

Montant total : 242 519,25 €

Le conseil municipal donne son accord.

Vote pour : 19

5 – Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC)

La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) a été instaurée à compter du 1^{er} juillet 2012. Cette participation est encaissée par la commune sur le budget assainissement. Afin de mieux équilibrer ce budget, le maire demande au conseil municipal d'augmenter cette participation comme suit :

- Maison individuelle : 4 000 €
- Semi-collectif ou collectif (à partir de 2 logements dans la même construction) : 4 000 € par logement
- Locaux artisanaux, industriels, de services, de bureaux ou commerciaux (création et extension) et sans logement : 2 000 €
- Maison de retraite, foyer logement ou résidence senior : 2 000 € par appartement ou chambre.

Vote pour : 16

Vote contre : 3

6 – Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014

L'arrêté préfectoral du 5 juin 2014 indique le mode de scrutin et fixe le nombre des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014. Le nombre est fixé en fonction de la population de chaque commune.

Pour le Fauga, le nombre de délégués titulaires est fixé à 5 et le nombre de délégués suppléants à 3.

L'élection doit avoir lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Quotient électoral : $19/8 : 2,375$

Liste 1 : le Fauga s'unir pour réussir : $16/2,375 : 6,73$ soit 7 délégués (4 titulaires – 3 suppléants)

Liste 2 : avec vous agissons pour le Fauga : $3/2,375 : 1,26$ soit 1 délégué (1 titulaire)

Liste 1 : ISAIA – BAGNERIS – DAMIAN – LARDIERE
PUIG – COMBES – VARGAS

Vote pour : 19

Liste 2 : MAILHE

Vote pour : 15

Blanc : 4

7 – Admission en non valeur

A la demande du trésorier de Muret, deux titres (Exercice 2009 : 25,65 € - Exercice 2011 : 9,45 €) jamais recouverts sont présentés.

Le conseil municipal donne son accord pour les admettre en non valeur.

Vote pour : 19

8 – Extension du périmètre du syndicat intercommunal des transports des personnes âgées (SITPA)

Les communes de BALESTA, REGUADE, TREBONS DE LUCHON souhaitent adhérer au syndicat intercommunal de transports des personnes âgées. Le conseil syndical du SITPA a donné son accord.

Le conseil municipal donne son accord.

Vote pour : 19

9 – Soutien des communes contre la disparition des conseils généraux

Suite aux récentes déclarations gouvernementales, il a été envisagé la disparition des conseils généraux. Le conseil général de la Haute-Garonne propose une délibération qui a pour objet d'exprimer le soutien des communes aux conseils généraux contre leur disparition et le maintien de l'organisation territoriale. Cette délibération sera transmise au Préfet et aux services concernés.

Vote pour : 19

La séance est levée à 19 h 50.